

CUCS Angers, Trélazé et
d'Agglomération

Fiche d'appel à projets spécifique

2007-2009

**Mise en œuvre d'un projet territorial de Santé
Renforcer les compétences et l'animation des acteurs du territoire**

Objectif de cet appel à projet :

**Renforcer les capacités de
coordination et d'animation des
acteurs du territoire en
développant les réseaux existants.**

De nombreuses actions sont menées sur le thème de la santé et de la prévention sans forcément être mises en relation, ce qui peut induire des effets inverses à ceux attendus.

La plupart des priorités de santé publique (addictions, mal être, précarité, conduites à risques...) nécessitent une réponse pluridisciplinaire et concertée entre les acteurs

du champ social et ceux de la santé. Une approche réseau est susceptible de coordonner cette prise en charge et d'apporter une réponse satisfaisante aux besoins des usagers.

Il s'agit donc de développer une **approche globale de la santé en articulant les différents acteurs du champ social et de la santé, au sein de réseaux pluridisciplinaires** pour améliorer les réponses aux besoins de santé de la population.

Cette meilleure articulation devra permettre une approche partenariale, concertée et coordonnée, des acteurs du champ social et de la santé sur les principales priorités du Programme Régional de Santé Publique : addictions, souffrance psychique - précarité, conduites à risque autour de la sexualité...

Les publics visés par l'activité de ces réseaux sont des personnes en situation de précarité, ayant des problèmes d'addiction, ayant des conduites à risques ou des difficultés liées à des problèmes de santé publique (obésité, problématique adolescente..).

Les critères de sélection :

Les projets susceptibles d'être retenus sont :

- Pour ceux portant sur l'échelle de l'agglomération : les projets devront émaner des réseaux existants (RATA, RESPPA, REVIH 49¹...). Cependant ne pourront être financés dans le cadre de cet appel à projets que les actions de ces réseaux qui concerneront spécifiquement (ou en majorité) les publics des quartiers prioritaires.

¹ RATA Réseau d'Addictologie du Territoire Angevin
RESPPA Réseau Souffrance Psychique et Précarité Angevin
REVIH Réseau Ville Hôpital VIH 49

- Pour ceux à l'échelle d'un territoire prioritaire CUCS, les micros - réseaux pourront être les opérateurs des projets dès lors qu'ils travailleront en étroite collaboration avec les collectifs santé.

Les critères d'évaluation :

- Nombre d'acteurs locaux mobilisés ;
- Modifications identifiées (évolution des pratiques, amélioration des partenariats ...)
- Activités transversales d'échanges de pratiques, de formations, de travail en commun, de partage d'outils ;
- Définition de procédures et de pratiques professionnelles ;
- Nombre de situations complexes analysées dans des séances de travail pluridisciplinaires.

Contacts :

Ville d'Angers : Nathalie GARNIER, direction santé publique

CCAS de Trélazé : Julie JOLY, chargée de mission santé, prévention de la délinquance et habitat/cadre de vie

Etat : Bruno MESLET, direction départementale des affaires sanitaires et sociales

Date limite d'envoi : les dossiers pourront être déposés tout au long des années 2007, 2008 et 2009 pour une mise en œuvre jusqu'à fin 2009